

Rapport sur le préavis municipal n°57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique composée de :

- Mme Emmanuelle Cosendai, UDC
- M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues, GDG
- M. Evan Lock, GDG
- Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR
- M. Nicolas Aeschmann, Plateforme PS – Les Verts – POP, 1^{er} membre et rapporteur

s'est réunie le mercredi 22 mai à 19h à la salle « Mont-Blanc » de Montoly.

Préambule

La Commission technique tient à remercier Mme Christine Girod, Municipale en charge de l'accueil de l'enfance, de la jeunesse et des écoles, ainsi que M. Sébastien Tellier, technicien au sein du service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU), pour leur disponibilité et pour les réponses apportées à nos questions.

Descriptif du projet

En guise d'introduction, Mme Christine Girod nous a souligné que le renouvellement de mobilier scolaire est inscrite au budget en temps normal et ne passe pas en général par un préavis. La raison qui nous a été fournie est qu'il s'agit de techniques budgétaires : ce matériel étant robuste, l'amortissement se fera sur 10 ans ce qui explique le recours à ce préavis.

Cette demande de renouvellement a été faite à notre Conseil pour des questions d'usure. En effet, les concierges maintiennent le mobilier scolaire en état de fonctionnement mais passé un délai d'une vingtaine d'années celui-ci doit être remplacé en partie car il est devenu trop ancien et usé. Lorsque le matériel ne répond plus aux normes établies par la Commune de Gland, il est offert aux associations qui le demande pour équiper des établissements scolaires de Roumanie ou d'Afrique.

C'est pourquoi, des critères ont été établis par la Municipalité et son personnel technique afin que le mobilier qui sera choisi puisse durer dans le temps ce qui explique son coût. La Commission salue l'effort entrepris pour limiter l'obsolescence du nouveau matériel comme le choix de vernis limitant l'usure ainsi que la garantie que le fournisseur assure la livraison de pièces de rechange durant la durée de vie du matériel.

Il nous a également été expliqué qu'une attention particulière a été portée sur les questions d'ergonomie. Comme le montre les illustrations en annexe, les chaises prévues auront cinq pieds, contre quatre actuellement, pour éviter que les élèves se balancent. Un support pour le

dos plus long a été prévu pour éviter d'éventuelles douleurs. De plus, le mobilier prévu est réglable ce qui répond à l'hétérogénéité des classes en termes de tailles.

La table multifonction prévue dans le préavis répond aux dispositions de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui prévoient des périodes d'enseignement par petits groupes. Toujours en ce qui concerne les applications de la LEO, il est à souligner que selon l'art.27 le renouvellement du parc immobilier est à la charge des communes.

En ce qui concerne la demande d'achat de mobilier pour le Conseil de direction de l'établissement scolaire secondaire, il est à noter que celle-ci est motivée par le fait que le doyen actuel Pierre-André Gobet part à la retraite. Étant donné que son bureau est équipé de meubles privés, il convient de le rééquiper.

Finalement, il nous a été signalé que l'écran blanc demandé dans le préavis est simplement un écran blanc destiné à la projection à l'aide d'un beamer qui est assimilé à du mobilier. Jusqu'à présent, le corps enseignant n'en disposait pas ce qui fait qu'il était contraint de projeter sur le crépi lors de leur réunion.

Vœux

La Commission technique chargée d'étudier ce préavis a apprécié que l'idée de développement durable soit au cœur de ce projet et ne peut qu'encourager la Municipalité à continuer de la sorte dans l'avenir.

Toutefois, elle a émis des réserves quant au fait que ce projet passe par un préavis et non pas par le budget. En effet, un refus dans un cas similaire prolongerait les délais d'acquisition ce qui priverait les écoliers de mobilier en état d'usage lors de la prochaine rentrée.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°57, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 98'820.18 et d'autoriser la Municipalité à effectuer la commande de ce mobilier.

Emmanuelle Cosendai

Fernando Henriques Amaral Rodrigues

Evan Lock

Sabine Million-Courvoisier

Nicolas Aeschmann